



## Demande de la nationalité française

Par **riko36100**, le **14/03/2011** à **20:19**

bonjour : voila je voudrai juste connaitre les démarches a prendre pour mon ca qui est le suivant :

je né en France de mère française et de père algérien ;aux années 1970 mon père et ma mère dans leurs vie de couple ont eu 02 enfants ( reconnues a la mairie ) après quoi comme dans la vie de tout les couples ils se sont séparé a l'amiable. ma mère a refait sa vie et de même mon père . actuellement mon papa vie en Algérie  
ma sœur et moi avec l'accord de mon papa aimerions que celui ci puisse avoir la nationalité française et cela pour nous rapprocher plus vu les difficultés de toute la paperasse pour l'obtention des visas ,ma sœur et moi somme en mesure de le prendre en charge  
toute 2 sommes mariés avons des enfants et nous souhaitons que notre papa soit au prés de nos petits .ce seras le grands bonheur pour nous  
et comblerons le vide de son absence.  
nous vous remercions ma sœur et moi pour toute réponse et aide

Par **Domil**, le **14/03/2011** à **21:21**

Votre père n'a aucun droit à la nationalité française autrement que par le régime commun : vivre en France pendant 5 ans au moins légalement, remplir les conditions de revenus, d'intégration et demander sa naturalisation